



Avis
2 décembre 2010

Joel I. Klein,
Chancelier

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DU CHANCELIER

Numéro : B-801
Catégorie : INSTRUCTION
Objet : BUDGET DE L'ÉCOLE

I. Description du contenu et de l'objectif de l'objet proposé mis en considération.

Le Règlement du Chancelier B-801, Budget de l'école, modifie la version précédente de ce même règlement datée du 21 avril 2010. Les amendements clarifient que les équipes de leadership de l'école, appartenant aux écoles soumises à la juridiction du Chancelier, ont la possibilité de soumettre des commentaires par écrit attestant de l'alignement ou non du budget de l'école sur son Projet éducatif global ou non (§ II.A, pp. 2-3) Le règlement a été aussi révisé pour mieux refléter la terminologie des sections pertinentes à la Loi sur l'éducation et au Règlement du Chancelier A-655 (§§ II.A, II.B, pp. 2-4)

II. Comment obtenir le texte intégral de l'objet proposé ?

Vous trouverez le texte intégral des amendements au règlement et le règlement complet sur le site Internet du PEP : <http://schools.nyc.gov/AboutUs/leadership/PEP/publicnotice/2010-2011/Jan2011Regulations>

III. Nom, bureau, adresse, e-mail et numéro de téléphone du représentant du district au niveau municipal qui connaît en profondeur l'objet en considération, et chez qui vous pouvez obtenir des informations concernant l'objet et à qui vous pouvez adresser des commentaires écrits ou oraux sur l'objet mis en considération.

Nom : Susan Olds
Bureau : Office of Financial Strategic Analysis
Adresse : 52 Chambers Street, New York, NY 10007
E-mail : SBBpolicy@schools.nyc.gov
Téléphone : (212) 374-6104

IV. Date, heure et lieu de la réunion du PEP à laquelle le Conseil votera l'objet proposé mis en considération.

19 janvier 2011
à 18h 00
Brooklyn Technical High School
29 Fort Greene Place, Brooklyn, NY 11217